

251^E ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D'EXCEPTION**RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.**

« La résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

Nomination au poste de direction adjointe aux programmes préuniversitaires et aux affaires étudiantes au collège constituant de L'Assomption (ADM7) :

Lors de l'assemblée tenue le 16 avril 2019, le comité exécutif a autorisé l'ouverture du poste de direction adjointe aux programmes préuniversitaires et aux affaires étudiantes au collège constituant de L'Assomption.

Le comité de sélection était composé de Mme Hélène Bailleu, directrice générale et répondante pour le collège constituant de L'Assomption, M. Yves Mc Nicoll, directeur du collège constituant de Terrebonne, Mme Sonia Ducharme-Beausoleil à titre de cadre désignée par la direction générale et M. Sébastien Piché, à titre de représentant de l'Association locale des cadres ainsi que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et secrétaire du comité de sélection chargé de recommander un candidat ou une candidate au comité exécutif.

Au terme de ses travaux, le comité de sélection recommande unanimement de retenir la candidature de Mme Josianne Rey au poste direction adjointe aux programmes préuniversitaires et aux affaires étudiantes au collège constituant de L'Assomption.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

Attendu la résolution CERL-190416-12 à l'effet d'autoriser l'affichage d'un poste de direction adjointe aux programmes préuniversitaires et aux affaires étudiantes comme suite au départ de son titulaire;

Attendu le concours de sélection tenu pour pourvoir ce poste d'un ou d'une titulaire;

Attendu les travaux menés par le comité de sélection et sa recommandation unanime;

Attendu l'article 5.1 du Règlement no 9 portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif nomme le personnel cadre;

CERL-190603-01 *Il est résolu de nommer Mme Josianne Rey au poste de direction adjointe aux programmes préuniversitaires et aux affaires étudiantes au collège*

constituant de L'Assomption (ADM7); sa date d'entrée en fonction a été établie au lundi 5 août 2019.

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

- * Le registre des procès-verbaux du comité exécutif porte la signature et l'accord de tous les administrateurs en fonction dont la liste suit :

Mesdames Hélène Bailleu
 Sonia De Benedictis
 Nancy Lapointe
 Diane Raymond

Messieurs Marcel Côté
 Yves Mc Nicoll
 Benoît Valiquette

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée